



**SANTÉ SOCIAUX SOMME**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## **UDAF de la Somme**

### **L'art de dilapider l'argent public**

Voilà maintenant des années que la CFDT dénonce très régulièrement le management de l'UDAF sans pour autant que les pouvoirs publics ne semblent prendre la mesure des dégâts, tant humains que financiers, occasionnés par une direction erratique, cautionnée par un conseil d'administration cantonné dans un rôle assumé de spectateur impuissant.

La parution toute récente d'un rapport à l'initiative du Préfet du Département constitue sans nul doute un tournant dans la vie de cette belle institution.

En effet, cette fois, ce n'est plus seulement la CFDT qui met le doigt sur des dysfonctionnements tous plus graves les uns que les autres mais l'Etat.

Ce rapport qui fait suite à l'inspection des services de l'UDAF de la Somme par la Direction Générale de la Cohésion Sociale avait été commandité par le Préfet du Département en Juin 2016.

Ce document intervient dans un contexte de dégradation des conditions de travail jamais atteint, le tout dans un climat social délétère.



Les enquêteurs disent d'ailleurs « *avoir été très sollicités par les salariés qui ont souhaité s'exprimer sur leurs difficultés au travail* ». Ils ajoutent même « *les salariés ont exprimé de façon récurrente lors des entretiens leur souffrance ou leur colère de ne pouvoir mener à bien leurs missions auprès des personnes vulnérables, notamment en raison « du climat d'insécurité » dans lequel ils travaillent* »

Le directeur de l'association qui s'est saisi du contenu de ce rapport et qui ne brille pas pour sa propension à l'autocritique a déjà réuni une partie du personnel, en présence du Président, pour expliquer qu'évidemment tout est de la faute des salariés et d'un encadrement faisant preuve d'insuffisance. Ce qui contredit quelque peu les observations de la Mission qui « ***a rencontré des personnes souhaitant faire progresser l'UDAF...attachées à l'image associative*** »...

La direction et le Conseil d'Administration sont en outre largement épinglés dans ce document et ce dans plusieurs registres :

**Centralisation des services sur un site unique** : La fermeture des antennes et le regroupement sur un site unique devait « *générer des économies substantielles et permettre un meilleur suivi des activités depuis le siège...* ». La Mission d'Inspection ne peut que constater que « *ces économies et l'amélioration de la qualité du suivi ne sont pas établies...**Des travaux ont été effectués sur le bâtiment en location pour un coût de 281 060 euros (hors honoraires du bureau d'études) sans participation du propriétaire...*** » Une véritable gabegie dont personne ne semble s'émouvoir. Et ça, n'en déplaît pas aux dirigeants de l'UDAF, les salariés n'y sont pour rien !

**Equipe de direction** : « *centralisation de la décision, absence d'équipe de direction et de cohésion d'équipe qui dénotent un management très directif et peu participatif. Manque d'association des cadres* »

Dans cette partie du Rapport, le directeur général de l'UDAF n'est pas ménagé et à juste titre. Ce dernier est décrit comme un

directeur voulant tout contrôler et tout gérer, y compris dans les rapports avec les magistrats alors que dans ce domaine une délégation aux salariés en charge des dossiers serait à l'évidence bien plus pertinente...

**Multiplication des ruptures de contrats de travail** : « 19 ruptures conventionnelles depuis juillet 2009, mouvements de personnel, licenciements (coût pour l'UDAF, instabilité, climat d'insécurité, RPS) »

La Mission d'Inspection fait un lien très net entre ce fort turnover et le climat d'insécurité ressenti par les salariés. Les conclusions des enquêteurs sont lapidaires et coupent court aux **extravagantes arguties d'un directeur** qui préfère y voir la conséquence des agissements « *d'un petit groupe de contestataires dont deux élues du personnel qui s'opposent, par principe, à tout ce qui émane de la direction...* ».



Et ce Directeur, droit dans ses bottes et qui n'est pas à une contradiction près, ne craint pas d'affirmer que « le climat social est, contrairement à ce que voudraient faire croire trois élues du personnel, serein et apaisé... » N'en jetez plus, la cour est pleine !

Et le Conseil d'Administration dans sa grande lucidité, cautionne cette analyse risible si elle n'était tragique. Le coût de ce management calamiteux, des centaines de milliers d'euros si l'on prend en compte les frais de procédure et de l'absentéisme induit, ne semble gêner personne alors même qu'il s'agit de la **dilapidation des deniers publics au détriment des personnes vulnérables**. C'est proprement scandaleux.

**Conseil d'Administration** : La DDCS pointe les « *difficultés de renouvellement des membres du conseil d'administration avec*

*comme corollaire un risque d'épuisement du militantisme, qui peut affaiblir le développement de l'UDAF et le débat d'idées »*

Quant aux liens entre salariés et conseil d'administration, la Mission a ressorti la note du 7 juillet 2014 du Président aux salariés « *les interdisant de saisir directement le conseil d'administration pour éviter toute intrusion dans l'intimité de la vie privée des administrateurs* ». Comment ne pas voir dans cette interdiction une volonté manifeste du Président de tout contrôler et de ne laisser filtrer que ce qu'il veut bien.

Cette façon pour le Président de tenir les administrateurs à l'écart et de leur donner le minimum d'information lui permet depuis des années d'avoir la paix au sein de son Conseil, quitte à ce que ce soit l'établissement qui soit en ébullition permanente...

La Direction de la Cohésion Sociale n'est pas dupe puisqu'elle demande de « mettre en place des actions pour assurer une parfaite information de l'ensemble des administrateurs sur l'activité et la vie des services.



Il est plus que temps après toutes ces années de management toxique qui coûtent cher à la Société, que le Conseil d'Administration de l'UDAF de la Somme prenne enfin ses responsabilités et se montre à la hauteur de la situation.

Nous ne pouvons qu'inviter l'ensemble des administrateurs à lire ce Rapport qui leur montrera l'étendue des dégâts, humains et financiers. S'ils n'osent pas le demander au Président, qu'ils sachent que ce Rapport est désormais public et qu'ils peuvent donc se le procurer auprès de la DDCS.